

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.06.26_01**

Le 26 juin deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Virginie GARDET-Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN -Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN- Thierry BINET - Bernard FUMEY (pouvoir à David TORDJMANN)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 19 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 14

Excusés : 3

Absents : 3

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230626-2023-06-26-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2023

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 1 : COMMANDE PUBLIQUE : DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ « FOURNITURES REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE »

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique pour la fourniture de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire.

Un avis d'appel à concurrence a été lancé sur le site : <https://www.marches-securises.fr/> le 4 mai 2023. La date limite de remise des offres a été fixée au 17 juin 2023 à 12 heures.

7 dossiers ont été retirés.

1 seul pli a été déposé dans les délais.

Il est donc proposé d'accepter l'offre de la société LEZTROY selon les tarifs suivants :

Typologie scolaire	Prix U.HT	Prix U.TTC
Repas maternelle	4.15 €	4.38 €
Ecole élémentaire	4.30 €	4.54 €
Repas adulte	4.60 €	4.85 €

*La TVA est de 5.5%.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par :

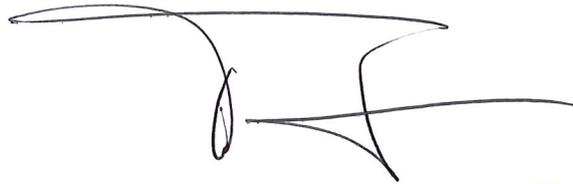
Abstentions	
Contre	
Pour	15

- **APPROUVE** l'attribution du marché « fournitures de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire » à l'entreprise LEZTROY pour les montants ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023.

A GRIGNON, le 26 juin 2023.

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

